



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **mardi le 22 mai 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

5078, rue Rolland :

Permettre que le lot projeté 6 134 962 du cadastre du Québec ait une largeur à la rue Rolland de 20,03 mètres alors que le règlement exige une largeur minimum de 50 mètres et une largeur moyenne de 20,00 mètres alors que le règlement exige une largeur moyenne minimum de 50 mètres afin d'autoriser le remplacement du lot 5 065 839 du cadastre du Québec;

1835, rue de la Forêt :

Permettre qu'un mur de soutènement soit construit avec des blocs de béton non architecturaux alors que la réglementation l'exige, le tout tel que montré au plan préparé par Paskal Lavoie-Lamontagne ingénieur, daté du 27 septembre 2017 afin d'émettre un permis pour la construction dudit mur;

Lot 2 453 687 (rue des Mésanges) :

Permettre de réduire la profondeur moyenne minimale du lot projeté numéro 1 à 52,52 mètres, du lot projeté numéro 3 à 58,82 mètres et du lot projeté numéro 4 à 58,75 mètres alors que le règlement exige une profondeur moyenne minimum de 60 mètres afin de permettre l'opération cadastrale visant le remplacement des lots 2 453 863, 2 453 864 et 2 453 695 à 2 453 698 du cadastre du Québec;

15, rue Maurice-Aveline :

Permettre que le bâtiment principal soit situé à 2,52 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage en vigueur exige 6 mètres et permettre que le mur de façade du bâtiment principal n'ait pas de décalé d'une profondeur minimum de 45 centimètres même s'il a une largeur de plus de 12 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 18 avril 2018

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA